

AU 31 MARS 2025

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds d'opportunités ciblées PCJ (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Connor, Clark & Lunn Funds Inc. (« CC&L Funds ») au 1-888-824-3120 ou à l'adresse info@cclfundsinc.com ou visitez le www.cclfundsinc.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le présent Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il investit dans des catégories d'actifs et/ou a recours à des stratégies de placement qui ne peuvent pas être utilisées par des organismes de placement collectif traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un organisme de placement collectif traditionnel, on compte une utilisation fréquente d'instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins que des fins de couverture; une importante capacité de vente de titres à découvert; et la capacité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le présent Fonds a obtenu une dispense lui permettant (i) d'utiliser des stratégies de placement peu réactives au marché qui comprennent la vente à découvert des titres d'une valeur marchande allant jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative, sous réserve d'une limite combinée applicable à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds de 100 % de sa valeur liquidative, et (ii) de déposer des titres du portefeuille ayant une valeur marchande globale nette de plus de 25 % de sa valeur liquidative auprès d'un agent prêteur qui n'est pas le dépositaire ni le sous-dépositaire du Fonds dans le cadre d'une vente à découvert de titres. La limite des ventes à découvert du Fonds est supérieure aux limites permises en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable à l'égard des organismes de placement collectif traditionnels ainsi que des organismes de placement collectif alternatifs.

Bref aperçu			
Code du Fonds :	CCL2200	Gestionnaire du Fonds :	Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
Date de création de la série :	31 mars 2025	Gestionnaire de portefeuille :	PCJ Investment Counsel Ltd.
Valeur totale du Fonds au 31 janvier 2025 :	Pas disponibles puisque le Fonds est nouveau	Distributions :	Annuellement
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Pas disponible puisque le Fonds est nouveau	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Le Fonds vise à offrir une plus-value du capital à long terme et un rendement attrayant rajusté en fonction du risque à long terme en investissant activement dans un portefeuille de titres de capitaux propres et de contrats dérivés et en recourant à des stratégies d'actions à positions acheteur et vendeur.

Le Fonds aura recours à des ventes à découvert, à des emprunts de fonds et à des instruments dérivés afin d'atteindre son objectif de placement. Le montant du levier financier utilisé par le Fonds est décrit à la rubrique « Stratégies de placement » ci-après.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne peut être modifié sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Les graphiques ci-dessous présentent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements au 31 janvier 2025

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau.

Répartition des placements au 31 janvier 2025

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement au fil du temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CC&L Funds estime que la volatilité de ce Fonds est moyenne.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par CC&L Funds. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds qui peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? », « Méthode de classification du risque de placement » et « Qui devrait investir dans le Fonds? » à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le présent Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant que vous avez investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente rubrique vous indique le rendement des parts de série A du Fonds au cours de la dernière année civile. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendement annuel

Le présent graphique indique le rendement des parts de série A du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif de son rendement futur.

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Le présent tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du Fonds sur trois mois depuis la constitution. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds est nouveau.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- prévoient conserver leur placement à moyen terme
- souhaitent bénéficier d'une exposition à un portefeuille géré de façon active et composé d'actions à positions acheteur et vendeur
- souhaitent voir une croissance éventuelle dans leur portefeuille
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen

! N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulière.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série A du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série A du Fonds.

Frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 à 2 % du montant investi	De 0 \$ à 20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	• Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté. • Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, d'une rémunération au rendement, des frais d'administration et d'autres frais d'exploitation. Les frais de gestion annuels des parts de série A du Fonds correspondent à 2 % de la valeur liquidative des parts de série A du Fonds. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus. Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation, de renoncer à une tranche ou à la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou de les rembourser.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération trimestrielle au rendement qui correspond à 20 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de série A et le rendement minimal de 2 % par année. La rémunération au rendement est versée uniquement en fonction du rendement cumulatif des parts de série A depuis le dernier versement de la rémunération au rendement. Le gestionnaire peut verser la totalité ou une partie de la rémunération au rendement au gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation et à tout moment, de mettre fin à la rémunération au rendement, de la diminuer ou d'y renoncer.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

CC&L Funds verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. En ce qui concerne les parts de série A du Fonds, la commission de suivi payable correspond à 1 % de la valeur de votre placement chaque année, soit 10 \$ chaque année sur toute tranche de 1 000 \$ investie.

Combien cela coûte-t-il? (suite)

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou substituez à un autre fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais reviennent au Fonds.
Chèques refusés ou fonds insuffisants	Nous nous réservons le droit de vous imposer des frais à l'égard de ces opérations.
Frais de substitution	Nous n'imposons aucuns frais de substitution. Toutefois, votre représentant peut vous imposer des frais lorsque vous substituez d'autres parts à des parts du Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec CC&L Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
130 King Street West, Suite 1400
P.O. Box 240
Toronto (Ontario) M5X 1C8

Numéro sans frais : 1-888-824-3120
Courrier électronique : info@cclfundsinc.com
www.cclfundsinc.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.